

## BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

N° 8  
1/10/25

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse : [42<sup>e</sup> session de l'Assemblée](#)

### ACCÈS WI-FI public au siège de l'OACI :

Adresse : Public@Intl.Civil.Aviation

Mot de passe : ICAO80th

### Horaire des séances : mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025

|                                                                                               |           |                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Onzième séance du Comité exécutif                                                             | 9 heures  | Salle de l'Assemblée                                                                             |
| Troisième séance de la Commission économique                                                  | 9 heures  | Salle Roberto Kobeh<br>(Salle de conférence 3)<br>1 <sup>er</sup> étage du Centre de conférences |
| Septième séance de la Plénière immédiatement suivie par la douzième séance du Comité exécutif | 14 heures | Salle de l'Assemblée                                                                             |

[Veuillez consulter le site web de la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée \(A42\) pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ordre du jour, l'horaire et le programme des travaux](#)

### Séances d'hier, mardi 30 septembre 2025

#### Neuvième séance du Comité exécutif

À sa neuvième séance, tenue le lundi 30 septembre à 9 heures, le Comité exécutif a repris ses délibérations sur les notes de travail du lot 3 [Questions relatives aux infractions à la Convention de Chicago commises par des États contractants en matière de brouillage radiofréquence (RFI) du système mondial de navigation par satellite (GNSS)] du point 22 de l'ordre du jour (Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif).

Invoquant la règle 47 du règlement intérieur permanent de l'Assemblée, la Fédération de Russie, avec l'appui du Bélarus et de l'Érythrée, a demandé un vote au scrutin secret au sujet de la note de travail WP/553. En l'absence d'objections, et à l'issue d'un débat ultérieur, le Comité a procédé au vote au scrutin secret sur l'opportunité de recommander à la Plénière d'adopter le projet de résolution stipulé dans l'appendice de la note WP/553. Sur les 153 bulletins déposés, 89 étaient pour, 19 contre, 42 se sont abstenus, avec 1 bulletin nul et 2 bulletins blancs. Le vote a été positif, indiquant que le Comité est favorable à la recommandation d'adoption par la Plénière de la résolution en appendice de la note WP/553.

À l'issue de ses délibérations au titre du lot 3, le Comité est passé à l'examen des autres points de son ordre du jour, achevant ainsi l'examen des notes de travail au titre du lot 4 (Mesures unilatérales). Le Comité n'ayant pas achevé l'examen des notes de travail restantes au titre du point 22 de l'ordre du jour à la levée de la séance, il a été convenu qu'il reprendrait ses débats à ce sujet à une séance qui se tiendrait plus tard dans la soirée à 17 heures.

### **Sixième séance de la Plénière**

À la sixième séance de la Plénière, tenue le mardi 30 septembre 2025 à 14 heures, la troisième partie de l'élection du Conseil a été organisée au titre du point 5 de l'ordre du jour. Il a été rappelé que, compte tenu de la décision de l'Assemblée de transférer à cette troisième partie de l'élection le siège du Conseil resté vacant lors de la première partie, jusqu'à 14 candidats pouvaient désormais être élus dans le cadre de la troisième partie.

Avec 183 États votants et 183 suffrages exprimés, le nombre de votes requis pour l'élection dans la partie 3 était d'au moins 92. Il y avait 15 candidats pour 14 sièges dans cette partie et 14 candidats ont été élus au premier tour du scrutin électronique : Angola, Belize, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Guinée équatoriale, Malaisie, Mali, Maroc, Ouganda, Pologne, Qatar, République de Corée et Uruguay. On n'a pas manqué de souligner que l'élection au Conseil du Belize et du Mali était une première dans l'histoire de l'OACI, créée il y a 81 ans.

Le reste de la séance a été consacré au point 8 de l'ordre du jour, et des déclarations générales ont été faites par les délégations des pays suivants : Niger, Namibie, Zimbabwe, Eswatini, République dominicaine, Bangladesh, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Thaïlande, Koweït, République populaire démocratique de Corée, Soudan, la République islamique d'Iran, Lituanie, Paraguay, Jamaïque, République-Unie de Tanzanie, Guatemala et Érythrée. Une déclaration a également été prononcée par l'observateur de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC).

### **Dixième séance du Comité exécutif**

À sa dixième séance, tenue le mardi 30 septembre à 17 heures, le Comité exécutif a repris l'examen des notes de travail restantes au titre du point 22 de l'ordre du jour (Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif) dans les lots 5 (Autres questions de politique générale relatives au transport aérien international) et 6 (Agression militaire mettant en danger l'aviation civile internationale). Le Comité a achevé ses travaux dans ce cadre.

Le Comité exécutif a ensuite examiné et approuvé ses projets de rapport sur les points 11 (Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2022, 2023 et 2024) et 15 (Protection de l'environnement – Dispositions générales, bruit des aéronefs et qualité de l'air locale), tels qu'ils figurent respectivement dans les notes WP/643 et WP/647, en vue de leur présentation à la Plénière.

## Documents de l'Assemblée

Vous pouvez consulter les documents de l'Assemblée sur la page [Documentation](#) du [site web de la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée](#).

Conformément aux pratiques des Nations Unies en faveur de la durabilité environnementale, l'Assemblée délaissera le support papier. Étant donné que toute la documentation de l'Assemblée sera disponible sous forme électronique et que les délégués auront accès à Internet, il ne sera pas distribué de documents sur papier.

Consultez les affiches et les écrans dans le Centre de conférences pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application mobile, notamment un code QR que vous pourrez balayer pour un téléchargement direct. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place ou à vous rendre au comptoir d'accueil qui se trouve au foyer du premier étage.

## Application mobile A42

Tirez le meilleur parti de votre expérience A42 : téléchargez l'application ICAO Meetings et sélectionnez A42 pour obtenir des renseignements sur les horaires, les mises à jour et les possibilités de mise en réseau. Pour rester informé des annonces importantes, veuillez activer les notifications dans l'application mobile (Profile → Settings → Notifications). Vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires ? Consultez le [site web de l'Assemblée](#) pour obtenir des guides et des FAQ dans toutes les langues de travail de l'OACI.

Ne manquez pas d'annonces importantes : sur l'application mobile, allez à Profile/Settings, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Allow notifications* ».

Veuillez noter que l'accès à l'application est exclusivement réservé aux **participants inscrits à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée**. L'application offre une gamme de fonctionnalités pour vous aider à naviguer dans l'événement, à rester informé, à participer aux séances et à recevoir des mises à jour en temps réel.

## Accès, cartes d'accès prioritaire et attribution des places à la Conférence

L'accès au Centre de conférences Assad Kotaite sera limité aux délégués dûment accrédités et aux délégués résidents. Le bâtiment abritant le Secrétariat de l'OACI est réservé aux délégations résidentes, mais les délégués résidents munis d'un badge valide d'accès au bâtiment de l'OACI pourront escorter les délégués de la 42<sup>e</sup> session jusqu'à leur bureau.

Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence. Des préposés aux réunions seront disponibles pour guider les chefs de délégation et les délégués qui les accompagnent vers les places qui leur sont attribuées.

Des **cartes d'accès prioritaire** seront délivrées aux délégations (jusqu'à quatre pour les États membres et jusqu'à deux pour les observateurs) pour accéder aux séances qui se tiendront dans la salle de l'Assemblée. Les délégués résidents munis d'un badge valide de l'OACI peuvent entrer dans la salle de l'Assemblée pour accompagner leur chef de délégation, mais doivent détenir une carte d'accès prioritaire pour occuper un siège attribué. Les délégués munis d'une carte d'accès prioritaire sont tenus de la porter en évidence lorsqu'ils sont assis à la place qui leur a été attribuée dans la salle de l'Assemblée. Les cartes d'accès prioritaire ne seront pas nécessaires pour assister aux séances qui se tiendront dans la salle Roberto Kobeh (CR3). Les délégations observatrices recevront chacune des cartes d'accès prioritaire (deux au maximum) qui seront nécessaires pour entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page [Services de conférence et attribution des places](#).

## Diffusion en direct des séances

Toutes les séances publiques seront diffusées dans les six langues sur le site web public de l'OACI. Pour rester informé des horaires de diffusion multilingue des séances publiques sur le web, veuillez consulter le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#). Les séances publiques sont également diffusées en direct sur [ICAO TV](#).

La diffusion sur place de la séance plénière ou des travaux du Comité exécutif sera également assurée dans la salle de conférence 5 (salle CR5 au 3<sup>e</sup> étage), mais en anglais seulement.

## Pour accéder aux publications de référence :

Rendez-vous à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net/> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

**À retenir :**

**Photographie et vidéographie :** Lorsque le président de séance le permet, la prise de photographies et de vidéos ne doit pas perturber les délibérations ni incommoder les délégués. Les photographes et vidéastes des délégations qui souhaitent faire des prises de vues dans la salle de l'Assemblée doivent présenter une carte d'accès prioritaire aux agents chargés de la sûreté.

**Locaux du siège de l'OACI :** Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés qui sont munis d'une carte d'accès à l'A42.

**Skytalks :** Où puis-je regarder les Skytalks de l'A42 ?

- Participants en personne : dans une salle dédiée adjacente à la salle de l'Assemblée principale de l'OACI.
- Participants à distance : les travaux de la Conférence seront diffusés en direct sur [ICAO TV](#) et seront disponibles pour un visionnement à la demande par la suite.

**Santé et sécurité :** La sécurité et le bien-être de l'ensemble des participants à la réunion sont la priorité absolue du Secrétariat de l'OACI. Voir les lignes directrices sur [la santé et la sécurité](#).

**Salles de prière :** Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de deux [salles de prière dédiées au siège de l'OACI](#). Ces espaces sont conçus pour offrir un environnement calme et respectueux pour la réflexion personnelle, la méditation et la prière.

Lieu : **Salles 4.20.35 et 4.20.36**

À partir du Centre de conférences : **L'accès se fait par la porte située à la droite des ascenseurs.**

**Se restaurer près du siège de l'OACI :** [Aires de restauration locales](#)

**L'OACI est un environnement sans fumée :** Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

**Code de conduite :** Les conférences, réunions et événements de l'OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement. Les participantes et participants sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée. Les incidents peuvent être signalés à l'organisateur, au délégué à la sécurité et à la sûreté ou aux chefs de délégation, le cas échéant. [Pour en savoir plus](#)